

Caisse de pension des organisations d'assurance-maladie
Demande de versement anticipé pour la propriété du logement

Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

Informations concernant l'employeur

Société, NPA, lieu

Données personnelles de la personne assurée

Nom

Prénom

Date de naissance

Rue, NPA, lieu de domicile

Adresse e-mail

Je suis en pleine capacité de travail

oui non

Je suis assujetti/e à l'impôt à la source

oui¹⁾ non

Numéro de téléphone

Je suis marié/e

Nom, prénom du/de la conjoint/e / partenaire enregistré/e

oui²⁾ non³⁾

¹⁾ Si assujetti/e à l'impôt à la source: joindre une **copie du permis de séjour**.

²⁾ Si marié/e: **la signature du/de la conjoint/e doit être certifiée conforme** (cf. fin du formulaire).

³⁾ Si non marié/e: une **confirmation officielle de l'état civil** doit être jointe à la présente demande.

La fondation a besoin **d'au moins deux à quatre semaines** pour examiner et traiter la demande de versement anticipé et verser le montant octroyé.

Versement anticipé

Je demande le versement anticipé de _____ CHF.

Je demande le versement anticipé du montant maximal autorisé.

Le versement doit être effectué à la date du _____ .



Versement au vendeur / prêteur

Destinataire (titulaire du compte) Vendeur Créancier Prêteur

N° du compte postal Type de compte (compte bloqué, compte de construction, etc.)

Nom de la banque Adresse N° IBAN SWIFT / BIC

But

Je souhaite utiliser les capitaux de prévoyance pour:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> acheter un logement en propriété | <input type="checkbox"/> rembourser un prêt hypothécaire |
| <input type="checkbox"/> construire un logement en propriété ¹⁾ | <input type="checkbox"/> participer à un logement en propriété (p. ex. coopérative de construction et d'habitation) |
| <input type="checkbox"/> effectuer des transformations / rénovations ¹⁾ | <input type="checkbox"/> effectuer un transfert (vente d'un ancien bien et réinvestissement dans un nouveau bien) |

¹⁾ En signant la demande, je confirme que:

- s'agissant des transformations, il ne s'agit **pas** de simples réparations ou travaux d'entretien;
- s'agissant des constructions, le versement anticipé sera **remboursé** si le projet de construction ne se concrétise pas.

Utilisation antérieure

J'ai déjà perçu mis en gage des moyens issus de ma prévoyance professionnelle.

Date Montant Institution de prévoyance / créancier gagiste

CHF _____

J'ai effectué des rachats facultatifs dans la prévoyance professionnelle ces trois dernières années.

non

oui

(si oui) Date Montant

CHF _____

Bien, type et lieu

Le bien est une maison individuelle un appartement

et constitue (constituera) mon domicile civil ou mon lieu de séjour habituel. J'habite (habiterai) moi-même dans le logement.

Rue, NPA, lieu, pays du logement

Nom, rue, NPA, lieu du service du registre foncier

L'institution de prévoyance et son administration (Diventa AG) traitent vos données personnelles de manière confidentielle et conformément aux dispositions légales en matière de protection des données ainsi qu'à la déclaration de protection des données. Vous trouverez des indications sur l'étendue et le but du traitement des données, sur vos droits selon la loi sur la protection des données, sur vos interlocuteurs ainsi que d'autres informations dans notre déclaration de protection des données (en allemand) sur www.diventa.ch/datenschutz.



Propriété du logement à l'étranger – attestation notariale: la personne assurée remet une attestation notariale à la fondation confirmant que le logement est exclusivement destiné à l'usage personnel de la personne assurée et que le versement anticipé sera remboursé à la fondation en cas d'aliénation.

Restriction du droit d'aliénation: la fondation fait inscrire une restriction du droit d'aliénation au service au registre foncier compétent conformément à l'art. 30e LPP. J'accepte l'inscription au registre foncier (art. 55, al. 2, ORF). Ce consentement s'applique également si je vends le bien et réinvestis les recettes dans un nouveau bien dans un délai de deux ans (nouvelle annonce de restriction du droit d'aliénation du nouveau bien). Je prends à ma charge les émoluments d'inscription et les réglerai directement au service du registre foncier.

Émoluments: l'administration de la caisse de pension facture un émolument de CHF 200 pour le traitement du versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement. Cet émolument me sera facturé une fois que le traitement du versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement sera achevé.

Impôts: la personne assurée prend note qu'elle doit payer par ses propres moyens financiers les impôts supplémentaires qui découlent du versement anticipé. En cas de remboursement ultérieur de celui-ci, il est possible de demander un remboursement d'impôt dans un délai de trois ans.

Impôt à la source: si la personne assurée est assujettie à l'impôt à la source, la fondation déduira directement le montant perçu à la source du montant du versement anticipé conformément au tableau de l'autorité fiscale cantonale (canton où la fondation a son siège).

Propriétaire

Je suis (serai)

- propriétaire unique
- propriétaire commun avec mon/ma conjoint/e
- copropriétaire (part en %: _____)
- locataire d'une coopérative de construction et d'habitation avec parts sociales

Coûts / hypothèque

Prix d'achat / de construction (nouvelle acquisition)

Montant des hypothèques actuelles ou
montant du prêt sur le logement en propriété

CHF _____

CHF _____

L'institution de prévoyance et son administration (Diventa AG) traitent vos données personnelles de manière confidentielle et conformément aux dispositions légales en matière de protection des données ainsi qu'à la déclaration de protection des données. Vous trouverez des indications sur l'étendue et le but du traitement des données, sur vos droits selon la loi sur la protection des données, sur vos interlocuteurs ainsi que d'autres informations dans notre déclaration de protection des données (en allemand) sur www.diventa.ch/datenschutz.



Généralités

Prestations de vieillesse: les montants correspondant à la somme du versement anticipé sont déduits des prestations de vieillesse de la personne assurée.

Assurance complémentaire de risque: selon le plan de prestations, le versement anticipé peut péjorer les prestations pour survivants et d'invalidité. Il est toutefois possible de combler ces lacunes de couverture par le biais d'une assurance complémentaire de risque. La fondation recommande à la personne assurée de se faire conseiller par une compagnie d'assurance vie ou une banque sur les éventuelles lacunes de couverture des prestations de risque (assurance complémentaire de risque).

Remboursement d'un versement anticipé: si la personne assurée ne remplit plus les conditions de l'usage personnel de la propriété du logement, elle informe la fondation pour que cette dernière puisse lancer la procédure de remboursement.

Par ailleurs, les dispositions de la loi sur le libre passage et de la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements s'appliquent.

Documents requis

- **Dans tous les cas:** confirmation de la banque sur le but d'utilisation
- En cas d'**achat** d'un logement en propriété: contrat de vente passé en la forme authentique
- En cas de **construction** d'un logement en propriété: extrait actuel du registre foncier et permis de construire
- En cas de **remboursement d'un prêt hypothécaire:** contrat hypothécaire, extrait actuel du compte hypothécaire et extrait du registre foncier
- En cas de **participation à un logement en propriété:** parts (original) avec règlement
- En cas de **propriété du logement à l'étranger:** attestation notariale confirmant que le logement est exclusivement destiné à l'usage personnel de la personne assurée et que le versement anticipé sera remboursé à la fondation en cas d'aliénation
- En cas de **transformations / rénovations:** factures ou offres des artisans, permis de construire, extrait actuel du registre foncier
- En cas de **transfert:** contrat de vente de l'ancien bien passé en la forme authentique, contrat de vente du nouveau bien passé en la forme authentique

Lieu, date _____

Signature de la personne assurée _____

Signature du/de la conjoint/e / partenaire enregistré/e _____

Signature certifiée conforme

Le/La conjoint/e ou le/la partenaire enregistré/e signataire accepte le versement en espèces de l'avoir de vieillesse. La signature originale est certifiée conforme ci-après par un cabinet juridique, le contrôle des habitants de la commune de domicile ou par une personne habilitée à dresser des actes authentiques.

Lieu, date: _____

Légalisation: _____

L'institution de prévoyance et son administration (Diventa AG) traitent vos données personnelles de manière confidentielle et conformément aux dispositions légales en matière de protection des données ainsi qu'à la déclaration de protection des données. Vous trouverez des indications sur l'étendue et le but du traitement des données, sur vos droits selon la loi sur la protection des données, sur vos interlocuteurs ainsi que d'autres informations dans notre déclaration de protection des données (en allemand) sur www.diventa.ch/datenschutz.

